

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Etaient présents : MM. Rafaël RODRIGUEZ, Daniela DUBREUIL, Frédéric TASSETTI, Claude AST, Robert DEMUTH, Guy EMILE, Michelle HENRI, Evelyne POINSSOT, Marie-Clothilde DE MARINI, Didier SIMON-CHOPARD, Amel LAKHAL, Jérôme ALLIMANN, Aurélie ROUSSEAU, Emilie MASSON, Damien FAVE.

Absents : Néant.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été ensuite procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **Mme Daniela DUBREUIL** est désignée pour remplir ces fonctions.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 JUIN 2020

Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé par le Conseil Municipal.

COLLEGE ELECTORAL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES / ELECTIONS DES DELEGUES

Compte tenu du décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux devant procéder au renouvellement des mandats des Sénateurs pour le dimanche 27 septembre 2020, la date du 10 juillet 2020 a été fixée par ce même décret pour l'élection préalable des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, ces derniers étant appelés à faire partie du collège électoral départemental qui procèdera à l'élection des Sénateurs.

Selon l'arrêté préfectoral n° 90-2020-06-30-004, le Conseil Municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

L'élection des délégués et des suppléants se fait sur la même liste, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant :

- les conditions d'éligibilité au titre de membre du collège électoral sénatorial, et de participation à l'élection des délégués et des suppléants,

- que les délégués sont élus parmi les membres du Conseil Municipal et les suppléants parmi les membres du Conseil Municipal ou parmi les électeurs de la Commune,
- que le Conseil Municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants,
- les règles de composition et de présentation des listes de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants,

Après que le Maire ait constaté qu'une seule liste s'était présentée, la **liste d'action de concertation et d'indépendance**, comprenant les candidats aux fonctions de délégués et suppléants suivants :

1. ROUSSEAU Aurélie
2. RODRIGUEZ Rafaël
3. HENRI Michelle
4. TASSETTI Frédéric
5. AST Claude
6. SIMON-CHOPARD Didier

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a procédé au vote et a déposé lui-même son enveloppe refermée dans le réceptacle prévu à cet effet, puis le Maire a déclaré le scrutin clos, et les membres du bureau électoral, composé notamment des deux Conseillers Municipaux les plus âgés, MM. Robert DEMUTH et Guy EMILE, et des deux plus jeunes, MM. Emilie MASSON et Damien FAVE, ont immédiatement procédé au dépouillement, lequel a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau électoral :	1
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14

Avec 14 voix, soit la totalité des suffrages exprimés, la liste d'action, de concertation et d'indépendance a obtenu la totalité des sièges de délégués et de suppléants, et le Maire a proclamés :

- **Elus délégués :**

Mme ROUSSEAU Aurélie
M. RODRIGUEZ Rafaël
Mme HENRI Michelle

- **Elus suppléants :**

M. TASSETTI Frédéric
Mme AST Claude
M. SIMON-CHOPARD Didier

A l'issue de cette proclamation, le Maire n'a constaté aucun refus des délégués ou suppléants d'exercer leur mandat.

DESIGNATION DES MEMBRES CITOYENS DES COMITES CONSULTATIFS ET CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

Par délibération du 25 mai 2020, le Conseil Municipal décidant la constitution de comités consultatifs pour permettre d'associer des citoyens de la Commune à la préparation des décisions du Conseil Municipal.

Le délai de prospection passé,
Considérant les citoyens proposés et leurs souhaits d'affectation manifestés avant ou pendant la présente séance,

Le Conseil Municipal décide,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- de désigner les citoyens suivants pour composer les comités consultatifs :

- Comité « Jeunesse »

Mme ALLIMANN Céline
Mme PERTILE Anaïs
M. BUISSON Julien

- Comité « Environnement et cadre de vie »

M. NOEL Gabriel
M. RACINE Matthieu
M. BOUHELIER Michel

- Comité « Infrastructures et bâtiments communaux »

M. NOEL Gabriel
M. STEPANOVIC Alexandre
M. RACINE Matthieu
M. BOUHELIER Michel

- Comité « Fêtes et cérémonies »

Mme ALLIMANN Céline

- Comité « Développement durable »

Mme PERTILE Anaïs
M. SEIGNER Antoine

- de délibérer lors de la prochaine séance sur l'affectation de Mmes BALLEST Sylvie et GOUFFE Magali dans les comités consultatifs, une fois les souhaits d'affectation de ces dernières recueillis, et sur d'éventuelles affectations complémentaires,
- d'instaurer une charte visant à définir les champs d'intervention et le mode de fonctionnement de ces comités, à accepter et signer par chacun de leurs membres citoyens.

DIVERS

Carte avantages jeunes offerte

Sur proposition de M. le Maire, les Conseillers Municipaux donne à l'unanimité leur accord de principe pour le renouvellement du dispositif mis en place l'année dernière, consistant à offrir aux jeunes du village qui manifestent leur intérêt en Mairie par une inscription, un pack « carte avantages jeunes », en étendant l'octroi à la tranche d'âges 8-25 ans (contre 11-24 ans en 2019).

Le Conseil Municipal délibèrera régulièrement lors de la prochaine séance, notamment pour la signature de la convention avec le Bureau Information Jeunesse.

Séance levée à 19h40.

Vu par Nous, Rafaël RODRIGUEZ, Maire de la Commune de Méziré, pour être affiché le 13 juillet 2020 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L. 2122-25 du Code des Collectivités Locales.

Méziré, le 13 juillet 2020



Le Maire,

Rafaël RODRIGUEZ.